



**Direction Performance et Affaires Juridiques
Service des assemblées**

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres élus au Conseil 100 dont 100 sont en fonction

27^{ème} séance du 22 décembre 2017

sous la présidence de Robert HERRMANN

Ont assisté à la séance :	87 membres
Etaient absents avec procuration :	12 membre(s)
Etaient absents sans procuration :	1 membre(s)

2^{ème} point de l'ordre du jour :

Budget primitif 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Rapporteur : Mme Caroline BARRIERE

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil de l'Eurométropole
vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission plénière
et après avoir pris connaissance du rapport sur le développement durable,*

- 1) *approuve le budget primitif pour l'exercice 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe,*
- a) *arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget principal, le montant des chapitres :*

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	83 710 923,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	335 670 136,00 €
014	Atténuation de produits	90 016 821,00 €
023	Virement à la section d'investissement	17 700 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	129 919 212,00 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	257 908,00 €
66	Charges financières	12 125 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00 €
		<hr/>
		729 600 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	2 136 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 700 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	253 703 794,00 €
73	Impôts et taxes	68 229 530,00 €
731	Impôts locaux	243 747 970,00 €

OSTHOFFEN	61 785	14 380
OSTWALD	-224 694	323 359
PLOBSHEIM	-234 798	152 093
REICHSTETT	234 779	115 168
SCHILTIGHEIM	3 365 277	935 521
SOUFFELWEYERSHEIM	-195 379	115 182
STRASBOURG	60 117 452	8 766 585
VENDENHEIM	538 815	76 872
LA WANTZENAU	312 494	183 003
WOLFISHEIM	-42 260	123 501
	71 295 308	14 431 129

* montant provisoire

- 8) *approuve, sur proposition de la Commission Mixte Paritaire chargée des relations financières entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg en application de la convention du 3 mars 1972 passée entre la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'encaissement du remboursement des frais de personnel de la Ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, par douzième, sur la base du remboursement opéré en année N-2, le solde étant versé à l'issue des décomptes définitifs ;*
- 9) *arrête pour le budget de 2018 le taux de participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux charges de pensions assumées par la Ville à 45,89 %, en vertu de l'article 26 de la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines. approuve la liste des tarifs 2018, conformément à l'annexe III*
- 10) *approuve la liste des organismes pour lesquels l'Eurométropole de Strasbourg versera une cotisation en 2018 (annexe IV)*
- 11) *prend acte, dans l'annexe V, de la présentation de la liste des organismes pour lesquels l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale*
détient une part du capital ;
a garanti un emprunt ;
a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- 12) *approuve le versement de la contribution 2018 au Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar à hauteur de 106 800 €,*
- 13) *approuve l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire ;*
- 14) *approuve la constitution d'une provision à hauteur de 100 000 € concernant le litige du marché lot 19 relatif à l'ajournement de la construction du PAPS-PCPI;*
- 15) *informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :*

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=zDtr2gyoNZ6QveziqC4B5C>

Adopté

Le Président,
Signé :
Robert HERRMANN

POUR AMPLIATION

Certifié exécutoire

Compte tenu de la :

- transmission au Préfet le : 27/12/17
- de l'affichage le : 27/12/17

(article L. 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

Strasbourg, le 28/12/17

Le Président,
par délégation

Philippe LE GAND
Chef de service

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2018 DES PRESTATIONS ASSUREES PAR L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

DELEGATION COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL
--

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Gens du voyage (Tarifs applicables au 1^{er} février 2018)

- Dispositif d'accueil des gens du voyage

DIRECTION DE LA POPULATION, DES ELECTIONS ET DES CULTES

Funéraire

- SEM du Pôle funéraire public de Strasbourg : Centre funéraire de Strasbourg
- SEM Pôle funéraire public de Strasbourg : Pompes funèbres publiques rhénanes

DIRECTION DE LA CULTURE

Médiathèques

- Pass Médiathèques
- Forfaits en cas de perte ou de détérioration.
- Tarifs d'ouvrages sortis des collections
- Location des salles de la Médiathèque André Malraux
- Utilisation d'un espace dans les Médiathèques
- Prêt inter-bibliothèques
- Création d'un service de reproduction photographique
- Vente de cartes de photocopies

Archives

- Reproductions
- Publications du service
- Prestations de service

DELEGATION AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ET MOBILITE
--

DIRECTION URBANISME ET TERRITOIRES

Géomatique et connaissance du territoire

- Vente de données numériques et de plans

DIRECTION MOBILITE, ESPACES PUBLICS ET NATURELS

Stratégie et gestion du stationnement

- Stationnement en ouvrage

Voies publiques

- Droits de voirie pour l'occupation du domaine public eurométropolitain
- Travaux effectués pour le compte de tiers

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE BATI

Gestion et inventaire du patrimoine bâti

- Location de salles à l'Université internationale de l'espace (ISU)

DELEGATION SECURITE, PREVENTION ET SPORTS
--

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION URBAINE

Règlementation de la circulation

- Remplacement de télécommandes, badges, clés et pièces détachées
- Grille tarifaire des prestations liées aux réseaux de communication
- Fourrière animale
- Fourrière automobile

DIRECTION DES SPORTS

Vie sportive

- Piscines de l'Eurométropole
- Patinoire
- Location de matériel et engins pour la maintenance aires de jeux sportifs
- Mise à disposition du Stade de la Meinau et de ses annexes
- Mise à disposition du Rhenus – Sport
- Aérodrome

DELEGATION PILOTAGE, RESSOURCES, ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Administration des ressources humaines

- Coûts horaires du personnel

DIRECTION DES RESSOURCES LOGISTIQUES

Moyens Généraux

- Photocopieur et photomaton
- Badge extérieur

Imprimerie-reprographie

- Travaux de l'imprimerie, de reprographie et de reliure

Parc véhicules et ateliers

- Prestations de véhicules et d'engins
- Prestations de véhicules et d'engins à l'attention des communes membres
- Location de vélos

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SERVICES PUBLICS URBAINS

Environnement et transition énergétique

- Location de points hauts

Eau et Assainissement

- Tarifs eau potable
- Redevance assainissement
- Vidanges et prestations
- Travaux assainissement

Propreté urbaine

- Redevance spéciale Déchets
- Prestations annexes Déchets
- Frais de remplacement des bacs endommagés ou disparus
- Apports au centre de valorisation des déchets
- Location de toilettes fixes et frais de nettoyage des rues

<h2>DELEGATION RELATIONS INTERNATIONALES ET COMMUNICATION</h2>

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Communication externe

- Insertions publicitaires dans Strasbourg Eurométropole Le Mag

Communication interne

- Vente des articles au logo de l'Eurométropole

VENTE DE DONNEES NUMERIQUES ET DE PLANS

Chapitre 1

Le prix de vente des données numériques, des plans généraux et des plans de détail est fixé dans les chapitres 2 à 13 :

Chapitre 2

Les référentiels et les bases de données concernés par le présent tarif sont décrits dans le catalogue des bases de données consultable au Service Géomatique et connaissance du territoire.

Chapitre 3

Les termes et concepts mentionnés dans le présent tarif sont définis dans les conditions générales de diffusion consultables au Service Géomatique et connaissance du territoire.

Chapitre 4

Edition graphique de plans et vues aériennes, sortie papier ou raster

Format	Prix unitaire
A4	5,60 €
A3	10,60 €
A2	16,20 €
A1	30,30 €
A0	50,50 €

Si la commande excède deux planches groupées, la fourniture des tracés se fait selon le découpage cartographique en vigueur.

Chapitre 5

BD Topo 200 CIGAS et BD Parcellaire 200 : principes de tarification

- La facturation se fait à l'hectare en fonction des zones A et B définies en chapitre 6
- Pour les données se complétant, les prix à l'hectare s'additionnent
- La livraison de données de la BD Topo 200 CIGAS est limitée à 100 000 objets. Au-delà, une autorisation préalable du comité exécutif de la CIGAS est nécessaire.

Chapitre 6

Définition des zones tarifaires

Zone A :

Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg

Zone B :

Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, La Wantzenau, Lampertheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim, Reichstett, Souffelweyersheim, Vendenheim, Wolfisheim

Chapitre 7

BD Topo 200 CIGAS et BD Parcellaire 200

Dénomination	Multicouche		Monocouche + raster		Monocouche	
	Zone A	Zone B	Zone A	Zone B	Zone A	Zone B
standard	92,10 €	55,26 €	73,71 €	43,80 €	70,26 €	41,47 €
allégée	69,09 €	53,66 €	55,26 €	33,41 €	53,03 €	31,08 €

A ces prix s'ajoute un coût de traitement de 60 euros.

* l'option de positionnement des écritures (latérales ou centrées) n'a pas d'incidence sur la tarification.

** l'option parcellaire atténué est une prestation à la demande soumise à un devis préalable

Chapitre 8

Cartes standards grand format en couleur, du 1/20 000^e au 1/5 000^e

- la carte 14,60 €

Chapitre 9

Information sur les risques connus (documents papier)

Pour une adresse donnée, les informations communiquées concernent les risques technologiques (plan au 1/10 000^e), le risque d'inondation (plan au 1/5 000^e) et la présence de galeries souterraines (plan au 1/2 000^e). Si l'adresse est concernée par un ou plusieurs de ces risques, un plan est joint pour chaque type de risque.

- Forfait pour les frais de recherche et la fourniture de plans par type de risque identifiés pour le bien 22,20 €

Chapitre 10

Extraits de plans parcellaires certifiés quant aux alignements

- un jeu de plan (2 exemplaires papier) 39,20 €

Fourniture d'un Arrêté Individuel d'Alignement

- arrêté et plan annexe 39,20 €

Chapitre 11

Travail à façon

Les travaux à façon font l'objet d'un devis incluant les données, les plans, ainsi que le temps passé. Le coût horaire est calculé sur la base des taux horaires fixés par l'arrêté en vigueur de la Direction des Ressources humaines.

Chapitre 12

Attestation de numérotage

- une attestation 26,50 €

Chapitre 13

Les prix sont indiqués avec une TVA (au taux normal) incluse.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2018